

FAMILLE

Carte famille : un coup de pouce aux familles !

Le 1^{er} septembre, la Ville de Bourges lance sa carte famille qui permet aux familles nombreuses de bénéficier de tarifs réduits dans les structures municipales. Présentation de la carte famille en quatre questions.

Qu'est-ce que la carte famille ?

La Ville de Bourges cherche à rendre ses tarifs toujours plus attractifs et accessibles au plus grand nombre. Ainsi a-t-elle baissé, en septembre 2008, les tarifs des cantines et des centres de loisirs (respectivement

de 12% et 9%) pour encourager les familles. Avec succès.

La municipalité a souhaité aller plus loin. Pour ce faire, elle lance sa carte famille qui permet aux familles nombreuses berruyères de bénéficier de tarifs avantageux

pour des activités

qui ne sont pas indexées sur le quotient familial. "Nous apportons ainsi avec cette carte un vrai service aux familles nombreuses en leur facilitant l'accès à différentes activités." explique Marcella Michel, Maire-adjoint déléguée à la Famille.

Calquée sur le modèle de la carte famille nombreuse de la

SNCF, la carte famille de la Ville de Bourges est délivrée gratuitement, sur demande. Pour bénéficier des réductions, il suffit que chaque membre de la famille la présente à l'entrée des structures municipales.

La carte famille : pour quelles activités ?

La carte permet de bénéficier en moyenne d'une réduction de 30%. Elle s'applique au Muséum d'Histoire Naturelle, dans les trois piscines ou encore dans le réseau des bibliothèques. Par exemple, un passeport bleu à la Médiathèque coûte 7,6 € (contre 10,9 €) ; une entrée au Muséum, 2,2 € (contre 4 €). "L'occasion d'aller plus facilement dans ces structures et d'y retourner !", se félicite Marcella Michel.

La carte famille : pour qui ?

La carte famille est accessible aux familles ayant au moins 3 enfants de moins de 18 ans ; aux familles recomposées avec au moins 5 enfants mineurs et

vivant ensemble depuis 3 ans ainsi qu'aux familles monoparentales ou modestes ayant moins de trois enfants dont les revenus ne dépassent pas ceux retenus pour l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire. Elle est valable trois ans, jusqu'aux 18 ans des enfants.

La carte famille : où se la procurer ?

Pour l'obtenir, il suffit de se rendre à l'accueil Famille de l'Hôtel de Ville ou dans les mairies annexes et de présenter, pour les familles qui la détiennent, la carte famille nombreuse de la SNCF ou les documents suivants : livret de famille, justificatif de ressources, preuve de vie commune depuis 3 ans (déclaration d'impôt...) pour les familles recomposées, pièce d'identité / carte de séjour et des photos de chaque bénéficiaire.



La carte famille

VAL D'AURON

Les Jardins du Val d'Auron fleurissent

Une nouvelle offre de logements sociaux voit le jour au Val d'Auron. D'ici fin 2011, et en trois étapes, cinquante-trois pavillons seront proposés à la location aux Jardins du Val d'Auron.

Vingt pavillons trouveront leurs premiers locataires en cette période de rentrée scolaire. Les treize suivants seront livrés en fin d'année. Ces pavillons sont situés dans le nouveau quartier, baptisé "les Jardins du Val d'Auron".

Proposer une nouvelle offre de location

Le groupe Nexity, à travers la S/C Général Foy investissement, cède à Jacques Cœur Habitat trente-trois logements dans le cadre d'un programme de Vente en Etat Futur d'achèvement (VEFA). Une belle opération pour Jacques Cœur Habitat, comme l'explique son directeur, Bernard

Pasdeloup. "Nous allons pouvoir proposer de nouvelles offres de location en logement individuel. Ce dont nous disposons très peu jusque là".

Pour quelque mille cinq cents logements collectifs sociaux on comptait huit pavillons individuels. "Entre les logements des Jardins du Val d'Auron et ceux de Heurtault de Lammerville, il y en aura une centaine", précise Bernard Pasdeloup.

Mixité sociale

"Comme dans toutes les opérations conduites dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain, la mixité sociale est un élément essentiel. Un critère

auquel répond ce nouveau quartier puisqu'on comptera, avec les opérations d'autres bailleurs sociaux, 25 % de logement social" souligne Thierry Poisle, Maire-Adjoint chargé du Logement social.

Les logements dans le détail

Les trente-trois premiers pavillons se répartissent en vingt-deux T4 d'une surface moyenne de 88 m²

et onze T5 d'une superficie moyenne de 95 m². Les loyers s'établissent entre 430 et 480 € pour les T4 et entre 466 et 520 € pour les T5.

Chaque pavillon dispose d'un garage et d'une place de parking extérieure ainsi que d'un jardin. L'architecture a été pensée pour offrir une double exposition qui favorise les économies d'énergie. Tous ces logements répondent

d'ailleurs aux normes de "Très Haute Performance Energétique" (THPE). Vingt logements supplémentaires viendront compléter cette première offre locative. Douze d'entre eux, tous des T4, sont déjà construits et pourront être proposés prochainement. Les huit logements individuels restants sont à construire et devraient être livrés vers la fin de l'année 2011.



Vingt pavillons seront bientôt livrés